

## ***Tribune***

# **Les Stages dans la Production de films et série d'Animation, les Jeux Vidéos et le Motion Design.**

## ***Requête auprès du Ministère du Travail et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, ainsi que de France Compétences***

Porteur de la Tribune : TEAMANIM Association

Objet :

Demande d'audience auprès du Ministère du Travail et du Ministère de l'Enseignement Supérieur afin d'obtenir une dérogation temporaire sur l'obligation de Stage à l'obtention du diplôme de Licence et de Mastère\* pour l'année 2024 et 2025.

Ainsi que l'ouverture d'un débat pour réformer le statut du stagiaire et les modalités d'application, ainsi que leur contrôle, qui encadre son accueil, sa gestion, ses missions, et sa rémunération.

*\*1 Formation comprenant les Bachelors, Mastères, DN MADE, DMA, équivalent et tout autre type de diplôme RNCP reconnu à titre national et Européen.*

---

Date : 18/03/2024

Madame la Ministre du Travail,  
Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur,  
Monsieur le Directeur Général de France Compétence,

Bonjour,

Alors que l'écosystème de la Production de films et série d'Animation, du Jeux Vidéos et le Motion Design connaît une forte instabilité depuis maintenant plusieurs mois, chiffres à l'appui, et au regard de la constante augmentation de stagiaires dans ces secteurs, nous vous adressons ce courrier avec la plus grande urgence, et la plus grande inquiétude.

Il est clair désormais que depuis quelques années, la situation se tend quant aux capacités de nos studios et nos entreprises à accueillir le flux grandissant de ces stagiaires, pressés et inquiets d'obtenir ce sésame ( le stage ) pour l'obtention de leur diplôme bien sûr, mais aussi pour espérer poser un pied dans notre secteur professionnel.

Nous sommes dans le plus grand désarroi, face à ce nombre grandissant de stagiaires, ces formations supérieures qui ouvrent sans réelles mesures d'impacts ni besoins de terrain ( soutenu par FRANCE 2030 et le grand plan de la Fabrique de l'Image également ) qui n'obtiendront jamais cette place tant convoitée, tant la capacité a été réduite. Nous estimons qu'environ 15% minimum\* des étudiants chaque année manquent et manqueront de place pour obtenir un stage pour les 2 à 5 prochaines années. Un chiffre alarmant qui nous pousse à agir vite et efficacement. De pareil cas nous alerte aussi sur un nombre existant d'emplois "déguisés" en stage, ce qui n'est pas légal, mais cela ne leur assure en aucune façon une promesse d'embauche par la suite.

*\*2 Pourcentage en moyenne calculé sur les chiffre Audiens/Anim France/ enquête de terrain/ retour des établissements de formations*

Pour éviter un drame silencieux, et la mise au banc de bon nombre d'étudiants courageux, méritants, travailleurs, investis, nous demandons dans une application la plus rapide possible, une dérogation exceptionnelle, au même titre que celle exercée lors du COVID en 2020, pour l'année 2024 et l'année 2025, à savoir une exemption de l'obligation d'un Stage minimum pour l'obtention des diplômes dotés d'un titre RNCP ( *Formation comprenant les Bachelors, Mastères, DN MADE, DMA, équivalent et tout autre type de diplôme RNCP reconnus à titre National et Européen* ) afin de désengorger cette situation critique, et permettre à ces étudiants d'obtenir leur diplôme sans nuire à leurs efforts.

De plus, soulager le marché de cette tension ne pourra qu'être bénéfique aux entreprises, pour leur permettre d'obtenir un temps de répit et ainsi mieux s'organiser dans leur capacité d'accueil et les moyens qu'elles pourraient mettre en œuvre afin de répondre à cette problématique.

Cette soupape devient chaque jour de plus en plus vitale et c'est pourquoi nous nous permettons d'insister sur ce point.

Dans un autre temps, voici ce que nous souhaiterions vous proposer, dans le cadre d'un futur échange avec vous :

> La mise en place d'une politique globale ( *après des grands groupes d'enseignements privés notamment ainsi que des projets publiques de création d'établissements de formation* ) de réduction des classes/nombres d'étudiants sortants au profit de la spécialisation et l'approfondissement de compétences dans la formation de nos jeunes dans le secteur cité plus haut.

> La réforme du statut de stagiaire, dans une concertation ouverte entre tous les acteurs ( entreprise d'accueil, établissement de formation, tuteur, étudiant, professionnel, etc... ), la définition existante étant trop floue, et permettant trop d'action en dehors de ce qui est tolérable voir légal.

Mais également pour répondre de manière plus sensible aux attentes des étudiants quand à leur rôle de stagiaire au sein d'une entreprise qui, d'une écrasante majorité, ne doit pas se contenter d'observer mais bien de s'insérer progressivement dans le marché du travail et mettre en application les compétences apprises en formation.

Toutefois, cette transformation du statut ne doit pas permettre le travail dissimulé ou encore d'abus vis-à-vis des stagiaires, d'où cette concertation souhaitée.

> Une réévaluation du taux horaire de la gratification de stage à la hausse pour compenser l'impact de l'inflation sur nos étudiants, mesure indispensable pour soutenir nos stagiaires dans leur implémentation au sein des entreprises, soutenir leur projet de carrière. Cette mesure devrait également être suivie d'un vrai débat sur les autres sujets qui gravitent autour de l'accès au stage : Logement, transport, etc...

Enfin, nous proposons de changer cette obligation de stage de manière pérenne :

> Établir une liste de critères de bonne ou mauvaise santé du marché de la Production de films et série d'Animation, du Jeux Vidéos et le Motion Design, et ainsi pouvoir au sein de l'appareil d'État, décider pour chaque année scolaire ( de septembre à juin ) l'obligation universelle ou non des stages dans l'obtention des diplômes. Toutefois, même facultative, le stage doit rester fortement conseillé.

// Exemple : Si une année comme 2024 se reproduit, avec un contexte économique très tendu et une capacité d'accueil fortement réduite, ainsi qu'une santé fragile, permettre de rendre le stage facultatif sans démarche des établissements de formations ou changement de titre RNCP. La création de ce point d'indice pour ajuster en quasi temps réel cette obligation nous apparaît comme la meilleure solution à court et moyen terme pour désengorger ce secteur et offrir à chacun les meilleures chances possibles.

> Établir une nouvelle stratégie de formation, avec une réduction du nombre d'étudiants, au profit d'une meilleure spécialisation, et d'un meilleur accompagnement tout le long de leur parcours.

> Trouver d'autres solutions pour permettre à notre secteur d'absorber la totalité des stagiaires, en discussions avec toutes les parties concernées ( Entreprise, Etablissement de formation, Association, Pouvoir Publique ).

C'est pourquoi après cette brève explication des faits, nous aimerions obtenir un rendez-vous auprès de vous de manière conjointe et ainsi pouvoir poser les premières pierres d'une discussion et d'un projet sur ce sujet aussi important que notre jeunesse.

Il est urgent d'agir dès aujourd'hui et c'est un cri d'alarme, un signal de détresse marqué de rouge que nous vous lançons.

Nous comptons sur vous.

L'Association TEAMANIM.